



Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité
Inspection du Travail des Transports
Inspection du Travail de l'Agriculture
ANACT

Fédération PSTE

Le 25 février 2008

Monsieur le Ministre,

Nous voulons vous faire part solennellement de notre indignation face aux violences dont a fait l'objet notre collègue, Hélène SIMON, Chef de l'ITEPSA du Tarn le samedi 16 février 2008.

Notre collègue a, en effet, été séquestrée durant quatre heures et gravement menacée par des dizaines de viticulteurs du comité d'action viticole appelés à la rescousse par le viticulteur que notre collègue venait contrôler. Il semble assez clair que cette mobilisation contre l'Inspection du Travail était préméditée.

Une fois encore, un agent de l'Inspection du Travail a été agressé parce qu'il réalisait la mission que l'État lui a confiée.

Le Syntef-CFDT vous demande de mettre tous les moyens en œuvre pour, d'une part, accorder tous les droits et soutiens à la victime dans le cadre de la protection fonctionnelle qui lui est due, d'autre part, engager toutes les poursuites légales au nom de l'État contre les auteurs de ces méfaits.

Le soutien à notre collègue, dans cette lourde épreuve, doit être sans réserve et à tous les niveaux. C'est pourquoi le Syntef-CFDT demande qu'un communiqué de presse soit publié par les ministères concernés dénonçant avec la plus grande fermeté le comportement, malheureusement récurrent, de certains employeurs et particulièrement dans le monde agricole. A la veille de procéder à la fusion des services, nous réaffirmons la nécessité de cette fusion pour éviter les effets de lobbying d'un secteur comme celui de l'agriculture.

Enfin, il ne peut pas vous avoir échappé que le comité d'action viticole (CAV) a, lui, rédigé un communiqué qui menace explicitement les agents de contrôle de l'Inspection du Travail expliquant « qu'un contrôle chez un vigneron au bout du rouleau peut dégénérer », « les vignerons (...) pourraient ne plus se contrôler » « lui faire comprendre les risques qu'elle a pris » ou « qu'au prochain contrôle, les mêmes (vignerons) et plus si nécessaire seront présents » et érigeant par là en principe un état de non droit.

Les références à peine voilées au meurtre de Saussignac et le souvenir de nos deux collègues assassinés nous rendent ces propos insupportables.

Le Syntef-CFDT ne pourrait accepter que les responsables de ce groupuscule ne fassent pas l'objet de poursuites pour menaces à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique. Par ailleurs, lors de notre rencontre avec Xavier Bertrand, Ministre du Travail, à l'occasion du CTPM du 13 février 2008, il a été rappelé l'utilité que les pouvoirs publics s'expriment ouvertement sur le rôle de l'inspection du travail qui doit être perçue non comme inquisitrice mais bien comme garante de l'ordre public social.

Il est urgent que les ministres de tutelle des corps d'inspection s'expriment rapidement pour soutenir les agents et défendre l'importance de leur rôle dans le contrôle des entreprises, quel que soit le secteur d'activité.

Nous vous demandons donc de nous informer sur toutes mesures que vous aurez décidé de prendre contre les auteurs de ces violences et menaces.

Le Syntef-CFDT se portera partie civile sur chacune des procédures engagées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour bureau National du SYNTEF-CFDT
La secrétaire nationale

Marie-Ange SIFFREDI

NB : ce courrier est diffusé sous forme de lettre ouverte
PJ : le communiqué du CAV

COMMUNIQUE

HALTE AUX CONTRÔLES ABUSIFS

Samedi, un contrôleur de l'Inspection du Travail (et non de la MSA) parcourait les vignes de CAMPAGNAC à la recherche de TRAVAILLEURS « au noir »

S'il arrive parfois que des vigneron ne « déclarent » pas un employé pour quelques heures, les deux responsables sont LA CRISE. et le peu de main d'œuvre acceptant le travail « déclaré » dans les vignes.

Aujourd'hui, qu'ils soient indépendants ou coopérateurs les Vignerons ne peuvent plus, pour certains, boucler leur budget

Le Comité d'Action Viticole est là pour demander aux contrôleurs d'employer, par les temps qui courent, d'autres méthodes.

Si SAMEDI le Comité d'Action Viticole a fait appel à une cinquantaine de vigneron, c'est aussi pour, une fois de plus, essayer de faire comprendre aux pouvoirs publics que **LA SITUATION EST GRAVE** et qu'un contrôle chez un vigneron au bout du rouleau peut dégénérer.

Le Comité d'Action Viticole est aussi là pour soutenir les vigneron et parfois même leur famille, qui seuls devant ce qu'ils considèrent une injustice, pourraient ne plus se « contrôler ».

Si Samedi l'inspectrice a été retenue 4 heures dans les vignes de Campagnac, c'est aussi pour essayer de lui faire comprendre les risques qu'elle a pris.

La gendarmerie a fait son travail : elle a « contrôlé » qu'il n'y ait aucun dérapage

Le Comité d'Action Viticole a accompli sa mission : il a fait comprendre à l'Administration qu'au prochain contrôle, les mêmes et plus si nécessaires, seront présents pour accompagner les vigneron.

Seules des années blanches de charges patronales, la prise en charge de la taxe foncière, ... peuvent en partie régler ce problème : c'est ce que nous avons expliqué aux responsables DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) venus soutenir leur collègue.

Le Comité d'Action Viticole est toujours à la disposition des vigneron qui appellent à la rescousse.